



Emilie CHALAS
Députée de l'Isère

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non le projet de loi de transformation de la fonction publique ne met pas en péril l'excellence du sport français.

Dans son édition du 10 juin le Dauphiné libéré évoque « la réforme qui fait trembler le sport français » à propos du projet de loi de transformation de la fonction publique dont je suis la rapporteure. Selon l'article, le texte prévoirait que les Conseillers Techniques Sportifs (CTS) soient détachés d'office aux fédérations sportives, illustrant le désengagement de l'Etat.

Je me dois ainsi de clarifier la réalité des dispositions évoquées et plus largement de rappeler la politique qui est la notre en matière sportive.

La disposition dite de détachement d'office prévu à l'article 28, n'est aucunement une preuve de désengagement et encore moins une obligation pour l'Etat. Elle est simplement une possibilité offerte aux employeurs publics pour mieux mener leurs missions. Elle offre également aux fonctionnaires des garanties supplémentaires assorties à leur détachement, tout particulièrement en termes de maintien de salaire, d'ancienneté et de possibilité de réintégration. L'alinéa 11 prévoit lui que les fonctionnaires déjà détachés puissent également bénéficier de ces nouvelles garanties.

En ce qui concerne les CTS, la ministre des sports s'est néanmoins engagée publiquement à ne pas recourir à cette disposition avant la fin de la concertation qu'elle a lancée en vue de réformer le sport français. L'objectif premier de la réforme portée par la ministre est d'offrir plus d'autonomie aux fédérations et de mieux impliquer l'ensemble de la société civile sportive, notamment par le biais de l'agence nationale du sport. La ministre a également réaffirmé le rôle essentiel des CTS et assuré qu'aucun ne perdrait son emploi. D'autre part, en cas de détachement aux fédérations, les CTS continueraient d'engager l'Etat financièrement. Il n'est ainsi aucunement question de désengagement mais de changement de mode de gestion.

Les craintes relayées par les oppositions ne sont donc pas fondées et ne représentent d'ailleurs aucunement l'unanimité du monde sportif. Non les CTS ne disparaîtront pas, pas plus que le budget du sport n'a diminué, ce que certains avaient voulu faire croire, alors même que le PLF 2019 prévoit au contraire 25 millions d'euros de crédits nouveaux alloués à la haute performance sportive.

Le gouvernement et cette majorité ont pleinement en tête les enjeux des JO de Paris 2024 et leurs échéances intermédiaires. C'est pour cela même que nous souhaitons mener sans plus tarder une réforme d'ampleur du sport français, qui, faut-il le rappeler, fonctionne encore selon un modèle établi dans les années 1960.

Contact presse :

Bertrand BIJU-DUVAL, Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS
bertrand.biju-duval@clb-an.fr / emilie.chalas@assemblee-nationale.fr / 06 37 53 75 17

OMNISPORTS Le sport français est impacté par la réforme de la transformation de la fonction publique

La réforme qui fait trembler le sport français

À 5 ans des JO de Paris-2024, un amendement au projet de loi de transformation de la fonction publique concernant les conseillers techniques sportifs fait trembler le sport français. Devant la défiance, le gouvernement a marqué une pause. Place désormais à la concertation élargie.

Après l'euphorie depuis l'attribution en septembre 2017 des JO 2024, le sport français a subi ces derniers mois un retour brutal à la réalité. En cause, le projet de loi de transformation de la fonction publique qui prévoit, entre autres, que les conseillers techniques sportifs (CTS), rémunérés par l'État, soient détachés d'abord progressivement puis d'office (d'ici 2025) dans les fédérations sportives. En contrepartie, l'État promet d'assurer une compensation financière « pondérée en fonction de critères d'autonomie financière des fédérations ». Autre élément de discordance : la suppression du professorat des sports (concours de catégorie A permettant le recrutement de CTS) laissant craindre « une suppression de ce corps de métier » selon certains conseillers techniques.

Invitée sur le plateau de *Stade 2*, le 5 mai dernier, Roxana Maracineanu, la ministre des Sports, a expliqué : « Personne ne sortira perdant, bien au contraire. Si l'État engage cette réforme, c'est pour investir plus dans le sport, c'est pour monter

qu'on a confiance en les fédérations et qu'on sera là. »

Roxana Maracineanu : « Je dis stop »

À la suite de cette intention visant à « offrir plus d'autonomie aux fédérations » selon le ministre des Sports, ces cadres ont fait connaître leur mécontentement, le 12 mai, par la voix du « Collectif des 1000 CTS » (regroupant 1300 CTS), dans une lettre ouverte au président Macron. « Tous les acteurs du sport français sont unanimes. Nous refusons ce projet de société car il ne semble correspondre ni aux valeurs du sport français, ni au cap que vous avez fixé à notre pays. » Plus globalement, de nombreux acteurs nous ont assurés ne pas être opposés à une réforme mais être réservés quant au moment choisi (voir par ailleurs).

Enfin, face à la fronde des CTS couvant depuis plusieurs semaines, le gouvernement a choisi de temporiser. Dans un entretien accordé à *L'Équipe* le 21 mai dernier, Mme. Maracineanu a modifié le cap. « Je dis stop. Aucun cadre technique ne sera détaché d'office, c'est-à-dire que je n'utiliserai pas l'article 11 (de l'article 28 adopté à l'Assemblée nationale en première lecture, n.d.l.r.) qui figure dans la loi de la fonction publique. Cette réforme n'a pas été menée dans le bon sens. Je la pose telle que je l'envisage, c'est-à-dire en discutant des sujets et en regardant comment chacun peut trouver



Dans la tourmente, Maracineanu a calmé le jeu et ouvert le dialogue. Le DL/G.Y.

un espace. » Néanmoins, le flou persiste. En témoignent les réactions mitigées consécutives à l'inauguration le 24 avril dernier de l'Agence nationale du sport rattachée au ministère des Sports. Dans le même temps, la ministre a ouvert les concertations. « Un rapport me sera présenté à la suite de ces discussions et au regard des préconisations, je prendrai des décisions. Ces échanges ne doivent pas concerner uniquement le sujet des CTS mais aussi

les sujets d'éthique, d'intégrité, de transparence ou de contrôle. Nous engageons jusqu'à la fin de l'année une concertation élargie à laquelle j'invite tout le monde à participer sur des questions qui doivent être posées aujourd'hui. » Voilà de quoi permettre aux acteurs du sport français d'exprimer leur vision. Ce mercredi 5 juin, 70 députés ont cosigné une demande de commission d'enquête sur le rôle des 1600 cadres d'Etat du sport français,

en s'inquiétant à nouveau d'un éventuel transfert de leur gestion aux fédérations comme expliqué précédemment. À cinq ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris-2024, le débat est ouvert.

Dossier réalisé par
Xavier CONDOMINE,
Loïc FELTRIN et François LE FUR

SUR LE WEB
Retrouvez une vidéo et deux entretiens à ce sujet sur notre site www.ledauphine.com

La chronologie d'une crise

- **26 juillet 2018** : la lettre de cadrage (document précisant les orientations des politiques économiques pour l'année suivante) est envoyée par le Premier ministre à l'ancienne ministre des Sports, Laura Flessel. Celle-ci préconise, entre autres, la suppression de 1600 CTS : « Dans le cadre du processus « Action publique 2022 », vous serez appelés à appliquer un schéma d'emplois de moins 1600 ETP (équivalent temps plein) au cours de la période 2018-2022. »
- **8 avril** : Le journal *Le Parisien* prend connaissance d'une note blanche (document de travail). Celle-ci stipule « un détachement progressif de CTS, sur la base du volontariat, de l'ordre de 50 % d'ici à 2025 et d'office après 2025 » ainsi qu'une « mise en œuvre en 4 phases : la sensibilisation, l'information, la négociation et la formalisation. »
- **18 avril** : le collectif des 1000 CTS adresse une lettre ouverte à la ministre des Sports par laquelle il demande l'abandon du projet de détachement des conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives : « Nous vous demandons solennellement de bien vouloir abandonner ce projet et d'engager de réelles concertations avec l'ensemble de la coopération afin de trouver une issue honorable à cette situation de crise. Les Jeux de Tokyo 2020 et Pékin 2022 sont proches. »
- **12 mai** : dans une lettre ouverte signée par plus de 1 000 CTS, mais aussi des directeurs techniques nationaux, entraîneurs, licenciés ou encore élus locaux au président Macron, « le collectif des 1 000 » réclame un moratoire et l'arbitrage du chef de l'État.
- **13 mai** : dans un courrier de trois pages adressé aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles (environ 500), Roxana Maracineanu assure : « Il n'y aura pas de passage en force. Ce n'est pas ma méthode. Les CTS conserveront leurs statuts de fonctionnaire et tous les droits qui y sont attachés c'est-à-dire avancement, retraite... »
- **21 mai** : la ministre des Sports Roxana Maracineanu annonce une « large concertation » et qu'un rapport lui sera remis en octobre prochain.
- **5 juin** : 70 députés cosignent une demande de commission d'enquête sur le rôle des 1600 cadres d'Etat du sport français. Le texte parlementaire propose une commission d'enquête pour examiner le statut des CTS et les éventuelles conséquences d'un transfert de gestion aux fédérations.

X.C.